

## ELECTION DES PARENTS D'ELEVES AUX CONSEILS D'ECOLE

**Année scolaire 2021 – 2022**

### **Calendrier des opérations**

**2 septembre 2021** : rentrée des élèves

**Du 10 septembre au 9 octobre 2021** : les responsables des associations de parents d'élèves et des listes de candidats peuvent prendre connaissance, au bureau du directeur, et éventuellement la reproduire, de la liste des parents d'élèves de l'école, comportant les adresses des parents qui ont donné leur accord à cette communication. (période de 4 semaines commençant 8 jours après la rentrée)

**Dans les 15 jours qui suivent la rentrée** : réunion préalable à l'élection.

**Vendredi 17 septembre 2021 minuit** : date limite d'arrêt de la liste des électeurs.

**Lundi 27 septembre 2021 à minuit** : date limite de dépôt des candidatures au bureau des élections.

**Mercredi 29 septembre minuit** : date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté.

**Vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021 minuit** : date limite pour la remise du matériel de vote aux parents (6 jours au moins avant la date des élections) (remis aux élèves ou expédié par la Poste).

### **Vendredi 8 octobre 2021 : jour du scrutin**

**Du 8 au 11 octobre 2021** : proclamation des résultats, saisie dans l'application ECECA .  
« Pour information **du 12 au 22 octobre 2021** : validation des résultats par les services départementaux ».

**Date de proclamation des résultats + 5 jours** : date limite de dépôt de recours auprès du directeur académique (proclamation des résultats + 5 jours) qui statue dans les 15 jours. (Un recours est non- suspensif, c'est à dire que le conseil d'école élu l'est toujours, jusqu'à ce que de nouvelles élections soient organisées.)

**Date de proclamation des résultats + 5 jours** : date limite de tirage au sort parmi les parents volontaires, tirage au sort par le directeur d'école au cas où tous les sièges n'auraient pas été pourvus et saisie dans ECECA.

**Date de proclamation des résultats + 30 jours** : date limite pour la première réunion du conseil d'école, 1 mois au plus après la proclamation des résultats.